Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 20/12/2024
ID : 032-213202088-20241216-2024DEC16_351-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2024	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	07	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	123	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	9.1	Autres domaines de compétence des communes

DEPARTEMENT
DU GERS
••••
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique ordinaire du **16 décembre 2024**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 6 décembre 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :
Mme Sylvie ACHÉ
Mme Sylvie COUDERC
M. Loïc DÉSANGLES
Mme Laurianne DUCASSÉ
Mmes Françoise LACAPERE

Ont donné procuration :
Mme Sylvie ACHÉ à M. Pascal ANDRADA
M. Loïc DÉSANGLES à M. Joël VAN DEN BON
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
Mmes Françoise LACAPERE à M. Jean-Yves DELACOSTE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Frank GOBBATO

Objet : Organisation de la soirée d'élection départementale de Miss Gers le 28 juin 2025 – Proposition de convention de partenariat

RAPPORTEUR : Marie-Hélène LAGARDERE, Adjointe au Maire chargée de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat et de l'animation,

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 20/12/2024
ID : 032-213202088-20241216-2024DEC16_351-DE

Le Comité Miss Gers organisera le 28 juin 2025 la soirée de l'élection départementale de Miss Gers à la salle omnisports de Lectoure dans les mêmes conditions qu'en 2024.

Afin de définir les modalités de ce partenariat, qui pourra être renouvelé annuellement par voie d'avenant, Madame l'adjointe au Maire propose à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à la majorité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Comité Miss Gers annexée à la présente délibération.

Pour : 25
Contre :
Abstention : 1 (Mme Sylvie Colas)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Frank GOBBATO

Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 20 DEC. 2024
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 20 DEC. 2024